

## Article 29 du Règlement

● (1910)

## [Traduction]

J'ai là un article dont l'auteur est Frederick van Zyl Slabbert, un ancien chef du parti fédéral progressiste d'Afrique du Sud. Je crois savoir que ce parti était constitué uniquement de députés blancs—évidemment, seuls les blancs pouvaient être députés. Ce parti travaille pour l'octroi de droits égaux aux populations noires. Cet ancien chef de parti a démissionné récemment, tellement était complète sa frustration de ne pouvoir obtenir pour la majorité des habitants de ce pays ce qu'ils méritent. Dans un article publié dans *The Gazette*, du 13 mai 1986, il a déclaré ceci à propos des lois sur les laissez-passer:

Le gouvernement sud-africain a récemment annoncé l'abolition des lois sur les laissez-passer, de toute une pléthore de lois et de règlements qui régissaient la vie de millions de Sud-Africains de race noire.

Des centaines de milliers de personnes étaient arrêtées et emprisonnées chaque année pour avoir contrevenu à ces lois. Ces dernières divisaient les familles (un homme ne pouvait pas emmener sa femme et ses enfants avec lui lorsqu'il travaillait à la ville) et traitaient en criminels des personnes qui cherchaient simplement du travail.

Nous avons du mal à nous imaginer alors que nos familles vivent avec nous à Ottawa et viennent parfois ici nous écouter, que si nous étions des Sud-Africains de couleur, non seulement nous ne pourrions pas siéger au Parlement parce que les personnes de couleur n'en ont absolument pas le droit, mais si nous venions dans cette ville chercher du travail, nous ne pourrions pas emmener notre famille avec nous à cause de cette loi qui est restée en vigueur pendant de nombreuses années. Nous avons beaucoup de mal à nous imaginer dans ce genre de situation.

Bien sûr, d'aucuns diront que dans bien d'autres pays les gens sont opprimés. C'est vrai, mais la différence entre riches et pauvres en Afrique du Sud n'est pas due à un manque de richesses ou de ressources. C'est délibérément que l'on sépare les gens et qu'on enferme la majorité d'entre eux dans la pauvreté afin que la minorité puisse conserver toutes les richesses.

De nombreux auteurs ont écrit des livres et des essais au sujet de la situation en Afrique du Sud. Le débat se poursuit depuis longtemps.

## [Français]

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, que dans cette Chambre, le vendredi 17 mars 1961, le très honorable John Diefenbaker, premier ministre du Canada du temps, revenait justement d'une conférence du Commonwealth, conférence dans laquelle on avait indiqué très clairement à l'Afrique du Sud... conférence dans laquelle on avait pris cette mesure de sanction contre l'Afrique du Sud leur disant que s'ils n'avaient pas l'intention de changer ou d'éliminer l'Apartheid, que le Commonwealth n'était plus intéressé au membership de ce pays.

M. Diefenbaker disait, et je cite:

«L'attitude générale que nous avons adoptée a été de critiquer et de déplorer énergiquement la politique raciale du gouvernement de l'union et d'exprimer l'anxiété qu'elle éveillait, à notre avis, dans le cœur et l'esprit de millions d'hommes de par le monde.

Nous avons fait connaître notre profonde inquiétude au sujet des conséquences qu'elle pouvait avoir pour les rapports entre les pays membres du Commonwealth et parmi les peuples mêmes du Commonwealth qui est une association multiraciale.

J'ai alors soutenu, comme je l'avais déjà fait, que les Nations Unies ayant adhéré à ces principes, le Commonwealth ne pouvait faire moins.»

Il est intéressant de noter, monsieur le Président, que 25 ans plus tard, le dossier des droits des Noirs sud-africains n'a presque pas évolué.

Alors cela pour vous dire qu'il est évident que nous devons passer à des étapes beaucoup plus sévères que celles que nous avons prises dans les années passées puisque les démarches que nous avons entreprises ont peut-être causé une amélioration très minime, mais ce n'est certainement pas l'objectif qu'on avait alors prévu...

## [Traduction]

Les Canadiens tiennent leurs droits pour acquis, parfois trop. Une éminente personnalité canadienne a parlé un jour de nos droits et libertés. Elle a dit:

Dieu merci, nous vivons dans un pays où nous jouissons d'une liberté absolue. N'oublions jamais nos devoirs, car tout droit confère toujours des devoirs. Nos aïeux ont dû travailler pour obtenir ces droits. C'est maintenant à nous de faire notre part. Il y a trois ans, à l'occasion d'un voyage en Angleterre pour le 60<sup>e</sup> anniversaire du couronnement de la reine, j'ai visité l'une de ces merveilles de l'architecture gothique créées par la main d'un génie qui, guidé par une foi infailible, avait harmonieusement mêlé le granite, le marbre, le chêne et d'autres matériaux. J'espère que le Canada deviendra une nation à l'image de cette cathédrale. Tant que je vivrai, tant que je pourrai travailler au service de mon pays, je m'opposerai à ce que l'on change la nature de ses divers éléments.

Je veux que le marbre reste le marbre, que le granite reste le granite...

Telles étaient les paroles prononcées par Sir Wilfrid Laurier, le 15 août 1900. J'espère qu'un jour les Sud-Africains de race noire pourront lire ce que je viens de lire et faire ce que nous faisons, et que les droits que Sir Wilfrid Laurier nous a décrits le 15 août 1900 seront également leurs droits. Malheureusement, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

## [Français]

Un Sud-Africain bien connu, monsieur le Président, en conclusion, lorsque lui-même un blanc, voulait des améliorations aux privilèges et aux droits des quelque 20 millions de Noirs, lui aussi voulait, comme nous le voulons tous, que ces améliorations viennent dans une atmosphère de paix et, autant que possible, sans aucun effet néfaste sur la population.

● (1920)

Il faut quand même réaliser et s'apercevoir, monsieur le Président, que nous avons déjà fait collectivement toutes les sociétés du monde. Nous avons déjà entrepris ces démarches paisibles, ces démarches d'exprimer nos vœux au gouvernement sud-africain et que, jusqu'à présent, à mon avis, cela a été un échec à peu près total.

Le docteur Christian Barnard, médecin bien connu, comme on le sait tous, qui a fait de grandes réalisations dans le domaine de la médecine, un Blanc, à mon avis, lorsqu'il a décrit la situation et ce qu'il fallait faire pour l'améliorer, il a quand même indiqué qu'il ne fallait écarter aucune possibilité parce qu'éventuellement, il faudrait prendre les moyens nécessaires pour résoudre cette intolérable situation. Et il a dit, et je le cite en terminant: «Pour définir et extirper un mal, quel qu'il soit, le chirurgien a besoin d'exposer à la lumière, et bien qu'il sache quelle douleur il en résultera pour le patient, il doit pratiquer impitoyablement et totalement la dissection.»